

L'ADORATION DU SAINT-SACREMENT
À PORT-ROYAL

par Geneviève DESCAMPS

Depuis le XIV^e siècle, à la demande des fidèles, on avait commencé à exposer le Saint-Sacrement à l'occasion de la Fête-Dieu, instituée officiellement en 1317. Les plus anciennes monstrances datent même du XIII^e siècle — époque de la grande efflorescence de la dévotion eucharistique à l'initiative de sainte Julienne du Mont-Cornillon en Belgique —, l'ostensoir en forme de soleil prévaut quant à lui, depuis le XVI^e siècle seulement. Mais c'est surtout au XVII^e siècle, dans le grand renouveau spirituel de la Contre-Réforme, que l'adoration du Saint-Sacrement va prendre son essor et parvenir à une véritable épanouissement.

Le coup d'envoi avait été donné par la Compagnie du Saint-Sacrement, fondée en 1630 par Henri de Lévis duc de Ventadour pour les laïcs, à l'instigation du Père Charles de Condren, premier supérieur général de l'Oratoire après Bérulle (1). Cette Compagnie, où Gaston de Renty — qui en fut le supérieur et l'âme pendant dix ans —, déploiera toutes ses forces pour développer l'apostolat des laïcs à travers la France entière et jeter ainsi les bases de l'action catholique, avait aussi une dimension largement spirituelle. Puis dans cette mouvance, en 1633, ce fut la fondation de l'Institut du Saint-Sacrement — premier monastère voué à l'adoration perpétuelle (2) —, rue Coquillière, avec la Mère Angélique sous l'impulsion de Sébastien Zamet, évêque de Langres, très lié à l'Oratoire (3). Faute de moyens financiers suffisants, cet Institut ne put être maintenu après 1638, mais la Mère Angélique eut l'idée de le transporter dans son monastère d'origine, à Port-Royal (4). C'est le 24 octobre 1647, journée mémorable, que les religieuses de Port-Royal reçurent l'habit du Saint-Sacrement (5), immortalisé par les tableaux de Philippe de Champaigne. Comment ne pas évoquer ici l'Ex-voto de 1662 ?

Enfin ce se sera l'établissement des Bénédictines du Saint-Sacrement, fondée en 1652 par Catherine de Bar (Mère Mechtilde du Saint-Sacrement), encouragée par Jean de Bernières-Louvigny, sous la protection d'Anne d'Autriche, qui prononcera elle-même l'amende honorable, en réparation des troubles de la Fronde, le 12 mars 1654, jour où fut établie l'adoration perpétuelle (6). Le monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement se situe vraiment au cœur de ce grand élan de ferveur eucharistique, où l'adoration du Saint-Sacrement va occuper une place croissante.

I — LA CRÉATION DE L'INSTITUT DU SAINT-SACREMENT ET SON ÉTABLISSEMENT À PORT-ROYAL

1 — *Historique* :

Voici en quels termes la Mère Agnès, dans les *Constitutions*, explique le passage de l'Institut du Saint-Sacrement à Port-Royal, invoquant essentiellement des raisons financières et préférant garder le silence sur l'épisode douloureux du *Chapelet secret* :

Cet institut ayant été commencé en l'année 1633 par des Religieuses de cette maison avec peu de fonds pour l'établissement du temporel, cette considération avec d'autres fut cause qu'elles furent obligées de revenir cinq ans après en ce Monastère, pendant qu'on tâcherait à remédier à leurs nécessités ; ce qui ne s'étant pu faire, et n'étant pas à propos de fonder un Monastère avec si peu de fonds, ceux qui pouvaient disposer de ce qui avait été donné pour cette nouvelle maison par deux personnes de piété qui étaient mortes, jugèrent que ce ne serait pas anéantir leur intention, mais l'établir, que de substituer ce Monastère, où depuis longtemps on rendait les mêmes honneurs au Saint-Sacrement que ces Religieuses lui devaient rendre, en la place de celui qui ne pouvait plus subsister ; laquelle disposition a été approuvée et confirmée par Notre Saint Père le Pape Innocent X et par Monseigneur l'Archevêque, et homologuée en la Cour de Parlement (7).

2 — *But* :

Après ce bref rappel historique, la Mère Agnès expose très précisément « la cause principale » du nouvel Institut, « qui est *d'être un mémorial* de la victoire qu'il a plû à Dieu de donner à son Église [à savoir la ruine du parti hérétique en France], et tout ensemble une perpétuelle action de grâces de ce bienfait » (8), ainsi que son but et ses motivations profondes :

Cet Ordre devait avoir pour objet de sa dévotion le Saint-Sacrement, comme un autre mémorial vivant qu'il a plu à Jésus-Christ d'établir, en s'enfermant lui-même en cet auguste Mystère, pour représenter une autre victoire plus excellente qu'il a obtenue sur l'enfer au jour de sa passion.

Le second motif de cet Ordre était *pour réparer* les infidélités et les irrévérences que l'hérésie a commises durant tout ce dernier siècle contre le Saint-Sacrement, et celles que les mauvais chrétiens commettent tous les jours contre lui [...].

Pour cet effet, l'un des principaux devoirs des Religieuses de cet Ordre devait être *de rendre une continuelle assistance au Saint-Sacrement*, partageant par ce moyen leur exercice avec les Prêtres, eux le mettant sur les Autels, et elles l'adorant d'une continuelle adoration jour et nuit les unes après les autres (9).

Les religieuses de ce monastère, choisies par Dieu « pour un Institut si saint », en vertu d'une si grande faveur, doivent Lui témoigner une reconnaissance d'autant plus vive :

ce qui les oblige à devenir *les filles de la passion de JÉSUS-CHRIST*, et de penser qu'étant jour et nuit au pied du saint Autel, elles y doivent être comme au pied de la croix, pour y considérer l'obligation qu'elles ont *d'être crucifiées avec leur Sauveur*, ou plutôt *au lieu de leur Sauveur*, qui ne le peut être en sa personne, mais qui le sera jusques à la fin des siècles en celle de ses élus (10).

3 – Vocation particulière :

Considérons maintenant avec attention la vocation particulière de l'Institut du Saint-Sacrement. Elle découle de la consécration des sœurs à l'adoration perpétuelle ; cette consécration les associe en effet d'une manière très étroite au Sacrifice du Christ et fait d'elles des « eucharisties », des ostensoirs vivants, des « hosties pures », des « victimes volontaires » intimement unies à l'unique Victime, qui les offre au Père en même temps qu'Il s'offre Lui-même, dans une oblation perpétuelle. La source principale de cette spiritualité du sacrifice, de l'offrande continuelle est bien sûr biblique (cf. *Isaïe* LIII ; *Hébreux* V, 7-10 ; VII, 26-27 ; et surtout X, 5-18), mais elle devenait très actuelle à la fois par la nécessité de réparer les « irrévérences », les « outrages » des hérétiques envers le Saint-Sacrement, et sous l'impulsion du néantisme sacrificiel de Condren, qui exerça une réelle influence sur la Mère Agnès, notamment dans les années 1626-1627, époque du *Chapelet secret*. Ainsi les sœurs n'auront pas d'oratoire privé,

pour se remettre toujours en l'esprit que leur principale dévotion doit être de se rendre elles-mêmes des Eucharisties [...], en portant JÉSUS-CHRIST dans leur cœur, et le portant comme exposé à la vue les unes des autres, en représentant par leurs actions les effets de ce divin Mystère ; de sorte qu'au lieu qu'on ne voit point de preuves de la vie de JÉSUS-CHRIST lorsqu'il est dans le ciboire, parce qu'il n'y agit point, l'on voit au contraire en elles les marques sensibles qu'il est un pain vivant, par l'impression qu'il fait de ses vertus dans les âmes qui le reçoivent d'une manière digne de Dieu (11).

Comme nous avons déjà pu le constater, dans l'esprit de la Mère Agnès, l'oblation est toujours associée à l'action de grâce, à la louange :

Cette dévotion consistera en action de grâces d'un si grand bienfait, et à purifier leurs cœurs, pour être des hosties pures et nettes à JÉSUS-CHRIST, comme il s'est rendu lui-même une victime agréable au Père Éternel, pour leur mériter la grâce d'être offertes par lui-même à la Majesté de Dieu ; et ne faire qu'un sacrifice avec celui qu'il offre incessamment sur les Autels, dont elles doivent être les adoratrices et les images perpétuelles (12).

Dans la première lettre de la *Correspondance*, la Mère Agnès livre d'abord une confiance bouleversante sur sa vie spirituelle, toute imprégnée du néantisme condrézien ; elle se présente ensuite elle-même comme une hostie entièrement vouée au Saint-Sacrement au terme d'une très belle métaphore filée, directement inspirée par le texte de *Jean XII*, 24 :

Jamais je n'eus moins de pensées du Saint-Sacrement que depuis que je me suis donnée à sa vénération. Je regarde ce mystère comme une chose à laquelle je dois mon être par anéantissement, et non par application. Il me semble que je suis un petit grain de froment qui pourrait maintenant en terre (car mon cœur me délaisse de plus en plus), pour être fait épi et puis farine, et enfin *hostie* (bien que très indigne) du Saint-Sacrement (13).

Dans une autre lettre, elle précise davantage l'identification des religieuses avec Jésus-Christ dans l'Eucharistie :

Pour les dispositions intérieures, on nous recommande fort l'imitation des vertus que Notre-Seigneur Jésus-Christ pratique en ce mystère, et surtout une vie cachée et retirée, qui est ce qui paraît davantage dans l'Eucharistie, où Notre-Seigneur est caché et séparé de toutes les créatures (14).

Nous citerons maintenant un texte de la Mère Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif, d'autant plus intéressant que c'est le seul texte qui nous soit parvenu de cette dernière, la Mère Angélique de Saint-Jean ayant détruit tous les écrits de cette religieuse trop mystique à son gré. Il s'agit d'une *Supplique au Pape* pour lui demander d'approuver l'Institut du Saint-Sacrement ; ce texte avait été copié par la Mère Agnès (ce qui l'a sauvé de la destruction) et lui a été attribué par erreur au moment de l'édition de la *Correspondance* (15). La Mère Geneviève, comme la Mère Agnès (16), précise d'abord le motif de la création de l'Institut du Saint-Sacrement, à savoir réparer les sacrilèges commis par les hérétiques :

Le motif de ce dessein étant : *pour réparer* en quelque manière les outrages que Notre-Seigneur Jésus-Christ a reçus en ce divin Sacrement en ce royaume par les insolences des hérétiques calvinistes, et étouffer les restes de cette malheureuse impiété qui a fait glisser dans l'esprit des catholiques mêmes un si grand refroidissement de dévotion et de respect, qu'ils semblent contredire la créance qu'ils ont de la réelle présence de Jésus-Christ en l'Eucharistie, tant ils commettent d'irrévérances ès-lieux sacrés où il repose (17).

Comme la Mère Agnès, la Mère Geneviève insiste sur la vocation de victime des religieuses de cet Institut, qui ne doivent point se départir : « de l'obligation d'être des *victimes volontaires*, continuellement *immolées* à l'amour de Jésus-Christ qui s'offre incessamment par un excès de charité en ce Très-Saint-Sacrement pour être tout à elles » (18). Elle souhaite donc que le Pape leur accorde cette grâce « d'être autant à Jésus-Christ que Jésus-Christ est à elles » (19), et qu'il soit sensible à cette faveur que Jésus-Christ lui a faite en lui concédant « la puissance de sanctifier le Saint des saints, faisant connaître sa sainteté en établissant *des séraphins terrestres* qui crieront jour et nuit qu'il est trois fois saint, et que le ciel et la terre sont remplis de sa gloire » (20). On aura remarqué la puissance de l'image et sa richesse évocatrice.

II — MANIÈRE DE VIVRE LE CULTE DU SAINT-SACREMENT À PORT-ROYAL

1 – *L'adoration perpétuelle* :

La Mère Agnès indique clairement aux religieuses quelle attitude elles doivent adopter « pendant le temps de leur assistance »

au Saint-Sacrement : simplicité de cœur, silence, intériorité profonde, pur regard d'Amour, intercession universelle. L'adoration est avant tout contemplation silencieuse et pleine de respect :

Qu'elles ne cherchent point tant de pensées pour s'occuper pendant le temps de leur assistance [...]. Qu'elles se servent seulement de quelques paroles qui soient comme une effusion de la plénitude de leur cœur [...].

Qu'elles considèrent que Dieu, en les faisant chrétiennes, les a mises en un second Paradis qui est l'Église, où se trouve le fruit de vie qui est le Saint-Sacrement ; et que les ayant choisies pour le culte de ce mystère sacré, il veut qu'elles pratiquent ce que dit la sainte Épouse : « Je me suis assise à l'ombre de celui que j'aime, et son fruit est doux à ma bouche ». Il faut être sous cette ombre, c'est-à-dire, n'avoir point d'autre amour, ni d'autre regard que pour JÉSUS-CHRIST, et y être assise, afin de n'y pas demeurer passagèrement et pendant le temps de leur assistance seulement ; mais en toutes les heures du jour, ayant toujours le cœur et l'esprit attaché à cet arbre de vie, et prenant garde de ne se pas engager dans le désir et l'affection de quelque chose créée, pour ne pas rompre volontairement cette chaîne céleste et divine, qui les doit toujours tenir liées et toujours unies à JÉSUS-CHRIST au Saint-Sacrement.

Ce qui les doit encore occuper pendant le temps de leur assistance, c'est d'exposer à JÉSUS-CHRIST tous les besoins de la Sainte Église [... qui est] le corps visible de JÉSUS-CHRIST (21).

Les religieuses doivent s'oublier totalement, pendant l'adoration, pour n'être plus que louange, Amour pur, action de grâce, dans une totale gratuité ; elles doivent en outre s'efforcer d'être totalement disponibles et abandonnées à l'action de Dieu en elles, et se prosterner devant Lui « comme les Anges » :

Que les Sœurs ne prennent point le temps de leur assistance pour dire leur Office [...] ; elles ne doivent pas même se servir principalement de ce temps-là pour penser à elles, ni pour faire des réflexions particulières sur leurs fautes ou sur leurs besoins, parce que c'est un temps qu'elles doivent tout employer pour JÉSUS-CHRIST par des mouvements de pure charité, d'adoration et de louanges, où elles doivent s'oublier elles-mêmes autant qu'elles pourront, sans avoir pour but que d'imiter ce qui se fait dans le Ciel, où les Anges qui sont devant le trône de Dieu et de l'Agneau se prosternent sans cesse pour adorer la majesté de Dieu, se laissant néanmoins conduire à l'esprit de JÉSUS-CHRIST, et se rendant humblement aux mouvements qu'il leur donnera de le glorifier comme il lui plaira dans elles-mêmes, ou dans les autres par des gémissements, par des joies, ou en d'autres manières.

Elles pourront se prosterner quelquefois extérieurement comme les Anges, pour témoigner à Dieu l'extrême rabaissement dans lequel la créature doit être en la vue de sa grandeur infinie, et qui leur apprend encore qu'elles doivent abaisser leur cœur devant Dieu, et le répandre comme de l'eau... (22).

La Mère Agnès propose aussi aux religieuses du Saint-Sacrement une devise très forte, qui les incite à la prière permanente, à savoir « cette parole du Cantique : “Je dors et mon cœur veille” ; c'est-à-dire, que dans toutes les occupations extérieures [...], elles doivent veiller dans la partie supérieure et conserver une pente pour la prière et pour l'entretien avec JÉSUS-CHRIST » (23).

Il convient de s'arrêter un peu sur un opuscule de la Mère Agnès, intitulé *Exercice de dévotion sur la Passion de Notre Seigneur, appliqué aux heures de l'Office divin*, d'autant qu'elle recommande aux sœurs, pendant l'adoration, de laisser le Saint-Esprit prier en elles, mais éventuellement de « se servir de quelques pensées, ou considérations sur les mystères de la vie et Passion de Notre Seigneur » (24). Cet *Exercice* est un texte très mystique, qui révèle en la Mère Agnès une femme d'une profonde intériorité ; le thème de l'adoration y revient souvent. Pour les matines d'abord :

Il faut à cette heure *adorer* Notre Seigneur dans la tristesse et l'agonie où il entra au jardin des olives, en priant le Père éternel d'éloigner de lui le calice de ses souffrances. [...] Notre dessein en disant Matines doit être d'exposer notre cœur à JÉSUS-CHRIST et de le répandre en sa présence comme de l'eau, ou plutôt de le prosterner devant lui comme une terre sèche, afin que la voix et la vertu de ce sang précieux le pénètre entièrement sans trouver aucune résistance (25).

Dans l'office de sexte et plus encore de none, l'apophatisme est lié au thème de l'adoration silencieuse :

Il faut en cette même heure *adorer* le mystère de la mort de Notre Seigneur ; mais pour le faire dignement l'on doit faire cesser toute parole et toute pensée, parce que la mort d'un Dieu est une chose divine et *si incompréhensible*, que tout ce qu'en peut dire la langue et l'esprit de l'homme est infiniment au-dessous, et il n'y a que le cœur qui puisse y prendre part. C'est pourquoi l'on ne saurait l'honorer mieux *qu'en adorant* dans un humble silence intérieur et extérieur le silence d'un Dieu mort ; et il sera bon en disant cet Office de se tenir quelquefois simplement prosternée en esprit au pied de la croix... (26).

Nous voudrions évoquer maintenant un texte de la Mère Angélique, *l'Horloge de la Passion* (27) ; cet opuscule, comme le titre l'indique, « servait de sujet de méditation aux Religieuses de Port-Royal pendant l'adoration du Très-Saint-Sacrement ». Chaque heure du jour y apparaît, avec une courte phrase à méditer, suivie d'une autre aussi brève, comparable au « fruit du mystère » dans le Rosaire. Ainsi :

A six heures du matin

J.-C. est mené devant Pilate.

Adoration et imitation du silence de J.-C., quand on nous accuse (28).

Enfin, sans nous y attarder longuement, nous ne pouvons passer sous silence le trop célèbre *Chapelet secret du Saint-Sacrement* de la Mère Agnès. Stimulée par l'exemple de la Mère Geneviève de Saint-Augustin, qui avait composé un « chapelet » de seize attributs « en l'honneur des seize siècles qu'il y a que le Saint-Sacrement a été institué », aujourd'hui perdu (29), la Mère Agnès s'exerça à son tour sur le même sujet. Nous retiendrons seulement l'apophatisme de ce texte — ce qui le rattache directement à la mystique des essences et à l'École abstraite, et en amont au Pseudo-Denys (30) —, et son caractère annihilationniste, révélateur de l'influence du néantisme condrézien sur la Mère Agnès. Voici les dix derniers attributs nettement négatifs : « Inaccessibilité, incompréhensibilité, indépendance, incommunicabilité, illimitation, inapplication » (31), et un exemple du commentaire de l'attribut « incompréhensibilité » :

que les âmes se rendent à *l'ignorance* et qu'elles aiment le secret des conseils de Dieu, qu'elles renoncent à la manifestation des choses cachées de Dieu, en tant qu'elles doivent demeurer dans la seule science divine (32).

2 – *L'Office du Saint-Sacrement* :

En 1659, parut *l'Office du Saint-Sacrement*, œuvre d'Arnauld et de Nicole (33). Comme son titre l'indique, il s'agit d'un Office complet pour le jour de la Fête-Dieu (depuis les I^{es} Vêpres jusqu'aux II^{es} Vêpres) et toute l'octave, lequel comporte en outre de nombreuses hymnes en l'honneur du Saint-Sacrement, les unes très connues (*Pange lingua, Te Deum, Lauda Sion Salvatorem, Panis angelicus...*), d'autres moins (*Adoro Te devote latens Deitas, Jesu nostra redemptio, Verbum supernum prodiens, Jesu dulcis memoria...*), et des textes tirés des Pères de l'Église et des auteurs ecclésiastiques pour les Leçons de Matines de la Fête, de l'octave et de tous les jeudis de l'an-

née (34), car les sœurs « feront tous les jeudis Office double du Saint-Sacrement (excepté l'Avent, le Carême, et les Vigiles qu'on jeûne) suivant la permission qu'elles en ont obtenue par le Bref de la Sainteté de notre saint Père le Pape Innocent dixième » (35).

Cet ouvrage monte à quel point le culte du Saint-Sacrement faisait l'objet d'une attention spéciale de la part du groupe des « Solitaires », puisqu'Arnauld et Nicole y prêtèrent leur concours. C'est tout Port-Royal, et non seulement les religieuses, qui se sentait concerné par cet élan de ferveur eucharistique, lequel a suscité une littérature spirituelle extrêmement variée, comme nous pouvons le constater.

A cette rubrique, nous rattacherons aussi les *Litanies du Saint-Sacrement*, car elles étaient chantées à l'office de vêpres, bien qu'elles ne fassent pas partie de l'*Office du Saint-Sacrement*, mais des *Heures de Port-Royal*, publiées aussi en 1659. Certaines invocations de ces *Litanies* méritent d'être citées : « *Deus absconditus et Salvator, Manna absconditum, Panis supersubstantialis* [très dionysien], *Mysterium fidei, Sacrosanctum et augustissimum mysterium...* » (36).

3 – Devoirs particuliers :

En premier lieu, les sœurs feront une procession du Saint-Sacrement dans le cloître le jour de la Fête-Dieu et de l'octave :

Les Sœurs estimeront beaucoup la grâce qu'il plaît à Dieu de leur faire, de les honorer de sa divine présence, et de son entrée dans le Monastère en la procession du jour et de l'octave du Saint-Sacrement, qui leur a été accordée par la bonté de Monseigneur l'illustrissime Jean-François de Gondy Archevêque de Paris, au jour qu'il lui plut de bénir leur Église, qui fut le jour de la Sainte Trinité septième juin 1648 en considération de l'appartenance singulière qu'elles ont au Saint-Sacrement, et comme pour récompense de l'assiduité qu'elles ont à honorer ce Mystère jour et nuit ; ce qui les doit obliger de redoubler leur dévotion pour se rendre dignes de la faveur que l'Église a accordée en ces derniers temps de rendre ce Mystère, qui était autrefois si caché, exposé à la vue des Fidèles, et même de ceux qui sont si indignes de le voir ; de quoi elles doivent gémir dans leur cœur, et tâcher d'y suppléer par une grande préparation à cette divine entrée, en l'honneur de laquelle leur cloître leur doit être vénérable toute l'année, comme l'Église, pour n'y exercer que des actions de vertu, de piété et de regard vers JÉSUS-CHRIST (37).

Il y aura en outre bénédiction du Saint-Sacrement tous les dimanches et pour certaines fêtes, notamment les fêtes de l'Ordre,

qui sont la Visitation et la Présentation de la Sainte Vierge, de saint Benoît, de saint Bernard. Cette cérémonie se fera à la fin des Vêpres, après que les Sœurs auront chanté un hymne en l'honneur du Saint-Sacrement [...]. L'on donnera encore la bénédiction du Saint-Sacrement [...] le jour de l'octave de l'Épiphanie, et en la Fête de la Transfiguration et de la Sainte Couronne... (38).

Les fêtes de Notre Seigneur et de la Sainte Vierge seront célébrées « avec une particulière dévotion », et la Mère Agnès ajoute une précision très révélatrice sur la profondeur de la spiritualité de Port-Royal :

Entre les Mystères et les Fêtes que l'Église célèbre, celles qui nous ont rendu l'humanité de JÉSUS-CHRIST *invisible* sont les plus grandes, comme la Résurrection, l'Ascension et la Pentecôte [...]. C'est pourquoi la Fête de Pâques et celle de la Pentecôte seront en singulière révérence dans cet Institut. Celle de Pâques, parce que ç'a été par la résurrection que la chair de JÉSUS-CHRIST a reçu la dernière vertu de nourrir les âmes, étant devenue toute glorieuse et divine... (39).

Les sœurs feront tous les ans « une commémoration du jour que les premières Religieuses reçurent *l'habit du Saint-Sacrement*, qui fut le 24 octobre 1647. Elles célébreront cette mémoire le jeudi plus proche dudit jour 24 » (40). En outre, pendant l'octave du Saint-Sacrement « l'on fera deux adorations tous les jours, comme aussi quand on fera les prières des quarante heures » (41).

Une chose peut nous surprendre : le Saint-Sacrement n'était pas exposé souvent à Port-Royal, comme nous pouvons le pratiquer aujourd'hui, car les sœurs n'en avaient pas l'autorisation ; elles l'adoraient seulement dans le tabernacle, ce qui les amenait à mettre un accent plus grand encore sur l'intériorité :

Encore que les Religieuses du Saint-Sacrement doivent être les premières dans tout ce qui regarde la vénération de ce mystère, elles ne mettront pas néanmoins leur dévotion à avoir souvent la sainte Eucharistie exposée sur leur Autel ; au contraire cela se fera très rarement ; savoir, pendant l'Octave seulement, et lorsque Monseigneur l'Archevêque ordonnera des prières publiques. Elles doivent savoir qu'il leur a été refusé par le bref de leur Institut d'exposer le Saint-Sacrement tous les jeudis, comme n'étant pas là l'intention de l'Église Romaine que cela se fasse si fréquemment, et c'est ce qui leur doit apprendre *que le culte de Dieu est d'autant plus parfait qu'il est plus intérieur* et conforme à la Religion chrétienne, de laquelle il est dit : « Le Royaume de

Dieu est dans nous ». Ce qui convient encore plus particulièrement à la sainte Eucharistie, *qui est le plus caché de tous les mystères...* » (42).

Toutefois le Saint-Sacrement n'était pas trop caché, puisque, suivant une tradition cistercienne venue de l'Orient chrétien, on utilisait, à Port-Royal, des « colombes eucharistiques » pour le suspendre au-dessus de l'autel (43).

L'on conçoit aisément, après l'analyse de ces témoignages bouleversants sur la piété eucharistique de la Mère Agnès, qu'elle ait pu terriblement souffrir d'être privée des sacrements, et plus spécialement de l'Eucharistie, pendant sa captivité, en 1664-1665 (44).

III — EXTENSION DE CE CULTE DU SAINT-SACREMENT À L'EXTÉRIEUR DE PORT-ROYAL, PARMIS LES PROCHES DE L'ABBAYE : PASCAL

1 – *Défense des religieuses* :

S'il est un ami de Port-Royal, qui s'est montré particulièrement fidèle aux Religieuses et aux « Solitaires », lorsqu'ils ont connu l'adversité, c'est bien évidemment Pascal. Il le prouve dans les *Provinciales*, et son soutien à l'égard des Religieuses apparaît spécialement dans la XVI^e, où il dénonce avec force l'absurdité des Jésuites :

Car, dites-moi, mes Pères, si ces religieuses et leurs directeurs étaient « d'intelligence avec Genève contre le très Saint-Sacrement de l'Autel », ce qui est horrible à penser, pourquoi auraient-elles pris pour le principal objet de leur piété ce sacrement qu'elles auraient en abomination ? Pourquoi auraient-elles joint à leur règle l'institution du Saint-Sacrement ? Pourquoi auraient-elles pris l'habit du Saint-Sacrement, pris le nom de filles du Saint-Sacrement, appelé leur église l'église du Saint-Sacrement ? Pourquoi auraient-elles demandé et obtenu de Rome la confirmation de cette institution, et le pouvoir de dire tous les jeudis l'office du Saint-Sacrement, où la foi de l'Église est si parfaitement exprimée, si elles avaient conjuré avec Genève d'abolir cette foi de l'Église ? Pourquoi se seraient-elles obligées, *par une dévotion particulière*, approuvée aussi par le Pape, *d'avoir sans cesse, nuit et jour, des religieuses en présence de cette sainte Hostie, pour réparer, par leurs adorations perpétuelles envers ce sacrifice perpétuel, l'impiété de l'hérésie qui l'a voulu anéantir ?...* (45).

Comme toujours, on peut mesurer la précision et l'efficacité de la

défense de Pascal pour réfuter l'incohérence et la mauvaise foi des Jésuites.

2 – Réflexion et prière personnelle :

Après avoir défendu les Religieuses, Pascal apporte maintenant son soutien à Arnauld — accusé lui aussi de calvinisme à propos de l'Eucharistie, à cause de *La Fréquente communion*, ouvrage paru en 1643 —, toujours dans la *XVI^e Provinciale*, qui est une lettre très eucharistique. Pascal y développe un thème qui lui est cher, celui des « voiles », qu'il a déjà utilisé peu auparavant dans la *Lettre IV à M^{lle} de Roannez* :

[selon le Concile de Trente], Il n'y a point d'autre différence entre Jésus-Christ dans l'Eucharistie et Jésus-Christ dans le ciel, sinon qu'il est ici *voilé* et non pas là. [...] Il n'y a qu'une seule différence [...] dans cette nourriture sur la terre et dans le ciel, qui est qu'elle est ici *cachée sous des voiles* qui nous en ôtent la vue et le goût sensible : mais il y a plusieurs différences dans la manière de la recevoir ici et là [...]. La cause pour laquelle Dieu a établi ces différentes manières de recevoir une même viande, est la différence qui se trouve entre l'état des Chrétiens en cette vie et celui des bienheureux dans le Ciel. L'état des Chrétiens, comme dit le cardinal Du Perron après les Pères, tient le milieu entre l'état des bienheureux et l'état des Juifs. Les bienheureux possèdent Jésus-Christ *réellement sans figure et sans voile*. Les Juifs n'ont possédé de Jésus-Christ *que les figures et les voiles*, comme était la manne et l'agneau pascal. Et les Chrétiens possèdent Jésus-Christ dans l'Eucharistie *véritablement et réellement, mais encore couvert de voiles*. [...] Et ainsi l'Eucharistie est parfaitement proportionnée à *notre état de foi, parce qu'elle enferme véritablement Jésus-Christ, mais voilé* (46).

Venons-en enfin à la *Lettre IV à M^{lle} de Roannez*, où se mêlent réflexion et prière. C'est un texte capital. Pascal y livre, dans sa théorie des « voiles », l'une des clefs de sa vision symbolique du monde : de même que le sommet de la symbolique se trouve dans les sacrements ou la liturgie (47), de même l'Eucharistie est le sommet de tous les sacrements et, pour Pascal, le sommet de la Révélation divine :

Et enfin quand il [J.-C.] a voulu accomplir la promesse qu'il fait à ses Apôtres de demeurer avec les hommes jusqu'à son dernier avènement, il a choisi d'y demeurer dans le plus étrange et le plus obscur secret de tous, qui sont les espèces de l'Eucharistie.

[...] C'est là le dernier secret où il peut être. [...] Mais de le reconnaître sous des espèces de pain, c'est le propre des seuls Catholiques : il n'y a que nous que Dieu éclaire jusque-là. [...] Toutes choses couvrent quelque mystère ; *toutes choses sont des voiles qui couvrent Dieu*. Les Chrétiens doivent le reconnaître en tout. [...] Prions Dieu de nous le faire reconnaître et servir en tout. Rendons-lui des grâces infinies de ce que s'étant caché en toutes choses pour les autres, il s'est découvert en toutes choses et en tant de manières pour nous (48).

*
* *

Depuis longtemps, nous souhaitions mettre en lumière l'âme et le cœur de Port-Royal, à savoir la profondeur de cette spiritualité du Saint-Sacrement, qui animait les religieuses de l'intérieur et leur a conféré une vaillance admirable au milieu des tempêtes successives qu'elles ont dû subir malgré elles. D'ailleurs Pascal ne s'y est pas trompé, lorsqu'il les défendit, en présentant ce qui faisait l'essentiel de leur vie : cette flamme secrète nuit et jour dans l'adoration du Saint-Sacrement, cet holocauste perpétuel offert en union avec l'unique Victime, attitude spirituelle dont les racines puisaient, du moins pour la Mère Agnès et la Mère Geneviève de Saint-Augustin, dans la spiritualité du sacrifice de Condren — spiritualité que l'on retrouve au même degré chez Pascal lui-même (49). Nous aimerions conclure sur la permanence de l'adoration du Saint-Sacrement dans l'Église : elle constitue non seulement la richesse contemplative de nombreux monastères, mais encore de la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre où, comme à Port-Royal, l'adoration perpétuelle est assurée de jour et de nuit, et qui plus est par des laïcs missionnaires ; alors comment ne pas évoquer aussi la Compagnie du Saint-Sacrement ?

NOTES

(1) Raymond Triboulet, *Gaston de Renty : 1611-1649. Un homme de ce monde. Un homme de Dieu*, Paris, Beauchesne, 1991, pp. 119, 182 et surtout 367-368.

(2) Agnès de Saint-Paul Arnauld, *Les Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement* [1665], Paris, Guillaume Desprez et Jean Desessartz, 1721, Ch. I^{er}, p. 1 : « cette institution, qui était auparavant inconnue », comme le souligne la Mère Agnès. Nous nous appuyons principalement sur les Œuvres de la Mère Agnès, notamment les *Constitutions* et la *Correspondance*, dans l'ensemble de cet article. Il y avait bien eu, en 1328, les Moines blancs ou Frères du Saint-Sacrement, fondés par le cistercien André di Paolo, mais cette congrégation fusionna avec les Bénédictins olivétains en 1582, voir *Dictionnaire de Spiritualité*, article « Eucharistie », col. 1628, 1632.

(3) L'Institut devait être étroitement uni à la Compagnie du Saint-Sacrement, dont les membres devaient venir y prier ; en outre, dans chaque ville où s'établissait la Compagnie, Zamet souhaitait qu'il y eût aussi un monastère du Saint-Sacrement, voir R. Triboulet, *op. cit.*, pp. 367-369 ; Louis Cognet, *La Spiritualité moderne*. I. *L'Essor : 1500-1650*, Paris, Aubier, « Histoire de la Spiritualité chrétienne », 1966, pp. 462-464.

(4) Agnès Arnauld, *op. cit.*, p. 3.

(5) *Ibid.*, ch. II, p. 21.

(6) *Dictionnaire de Spiritualité*, article cité, col. 1632.

(7) Agnès Arnauld, *op. cit.*, ch. I^{er}, p. 3.

(8) *Ibid.*, pp. 1-2.

(9) *Ibid.*, p. 2.

(10) *Ibid.*, p. 4. On aura remarqué la substitution : les sœurs sont crucifiées « au lieu de » leur Sauveur.

(11) *Ibid.*, p. 12.

(12) *Ibid.*, ch. II, p. 22.

(13) Agnès Arnauld, *Lettres de la Mère Agnès [...]*, publiées sur les textes authentiques avec une introduction par M. P. Faugère (2 vol.), Paris, Benjamin Duprat, 1858, tome I, pp. 1-2.

(14) *Ibid.*, p. 404.

(15) C'est Louis Cognet qui rectifie cette erreur de l'éditeur de la *Correspondance*, M^{lle} R. Gillet, dans son ouvrage cité, p. 464.

(16) Il y a une proximité de pensée très étroite entre la Mère Agnès et la Mère Geneviève, qui entrèrent toutes les deux sans aucune difficulté, sous l'impulsion de Zamet, dans la spiritualité de l'Oratoire, et de Condren en particulier.

(17) Agnès Arnauld, *Lettres*, t. I, pp. 2-3.

(18) *Ibid.*, p. 4.

(19) *Ibid.*, p. 4.

(20) *Ibid.*, p. 5.

(21) Agnès Arnauld, *Constitutions*, ch. I, pp. 5, 6, 7.

(22) *Ibid.*, pp. 8-9.

(23) *Ibid.*, pp. 10-11.

(24) *Ibid.*, ch. VII, p. 42.

(25) Agnès Arnauld, *Exercice de dévotion sur la Passion de Notre-Seigneur, appliqué aux heures de l'Office divin*, opuscule paru dans *l'Image d'une religieuse parfaite et d'une imparfaite [...]*, Paris, C. Savreux, 1655, pp. 379-380.

(26) *Ibid.*, pp. 406-407.

(27) Ceci s'apparente au thème de « l'Heure de Jésus » : depuis 6 heures du soir le jeudi (saint) jusqu'à 5 heures du soir le vendredi (saint).

(28) Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld, *Horloge de la Passion, qui servait de sujet de méditation [...] pendant l'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement [...]*, Paris, ss. éd., 1739, p. 6.

(29) Louis Cognet, *op. cit.*, pp. 464-465.

(30) Nous ne nous appesantirons pas sur les risques d'appliquer la mystique des essences à l'Eucharistie — en ne considérant que la transcendence divine et

non plus l'immanence de Jésus-Christ dans le sacrement —, souligné aussi bien par Louis Cognet, *op. cit.*, pp. 465-466, que par Jean-Robert Armogathe dans son article « Le Chapelet secret de la Mère Agnès Arnauld », *XVII^e Siècle*, n° 170, janv.-mars 1991, pp. 80-81.

(31) Agnès Arnauld, *Chapelet secret du Saint-Sacrement*, donné en Annexe de l'article de Jean-Robert Armogathe cité, pp. 85-86.

(32) *Ibid.*, p. 85.

(33) *Office du Saint-Sacrement pour le jour de la Fête et tout l'octave* avec trois cent douze nouvelles Leçons, tirées des Saints Pères [...], pour tous les jeudis de l'année, dans lesquelles on voit la tradition perpétuelle de l'Église sur le sujet de l'Eucharistie [...], à Paris, chez Pierre Le Petit, 1659. La publication de cet *Office* par Arnauld et Nicole prend place au cœur d'un ensemble d'autres publications sur le thème de l'Eucharistie, qui va les occuper pendant vingt ans. La première en date est, bien sûr, *La Fréquente Communion* [...], Paris, A. Vitré, 1643 et la dernière, *La Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie* [...], Paris, C. Savreux, 1664.

(34) Ces textes sont tous très beaux mais, faute de place, nous ne pouvons qu'inciter à aller les regarder de près.

(35) Agnès Arnauld, *Constitutions*, ch. XVII, p. 104.

(36) *Litanies du Saint-Sacrement*, opuscule paru dans l'*Office de l'Église*, en latin et en français [...] ou *Heures de Port-Royal*, 16^e éd., Paris, 1659, pp. 560-561.

(37) Agnès Arnauld, *Constitutions*, ch. II, pp. 13-14.

(38) *Ibid.*, pp. 14-15.

(39) *Ibid.*, p. 16.

(40) *Ibid.*, pp. 21-22.

(41) *Ibid.*, p. 15.

(42) *Ibid.*, ch. I^{er}, p. 11.

(43) *Ibid.*, ch. II, pp. 17-18. Voir aussi Jean Du Vergier de Hauranne, *Raisons de la cérémonie et de la coutume ancienne de suspendre le Saint-Sacrement dans les Églises* [...], opuscule paru dans la *Théologie familière*, 8^e éd., à Paris, chez Jean Le Mire, 1648, pp. 335-336.

(44) Agnès Arnauld, *Relation de la captivité de la Mère Agnès* [...], s.l.n.d., pp. 65, 68-69.

(45) Blaise Pascal, *Les Provinciales*, éd. Cognet, Paris, Garnier, 1965, pp. 302-303.

(46) *Ibid.*, pp. 313, 314, 315.

(47) Il va sans dire pour nous, comme pour Jean Borella : qu'« il n'y a [...] de symbolisme véritable que dans les symboles sacrés », *Fondements métaphysiques du symbolisme sacré*, tome I : *Prolégomènes philosophiques* (2 vol.), Thèse dactylographiée, Philosophie, Nanterre, 1982, p. 76.

(48) Blaise Pascal, *Œuvres complètes*, t. III, éd. Jean Mesnard, Paris, D.D.B., 1991, *Lettre IV à M^{re} de Roannez*, pp. 1035-1037.

(49) Voir la *Lettre sur la mort de son père*, *O.C.*, t. II, 1970, pp. 851-863, et la *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies*, *O.C.*, t. IV, 1992, pp. 998-1012.